

05

- RAPPORT -

OBJET : AMENAGEMENT DU SECTEUR BOULEVARD DE TRÈVES – RUE DU GENERAL FOURNIER – BOULEVARD PAIXHANS

Les friches militaires constituées par la caserne « Steinmetz », longeant le boulevard de Trèves, sont en cours de réhabilitation par « SAS Trèves Investissement ». La livraison des bâtiments situés à l'ouest de l'axe est prévue pour fin septembre 2009.

Parallèlement, l'ouverture d'un parking à vocation résidentielle de 410 places, en cours de construction derrière la « Maison du Bâtiment », est programmée pour novembre 2009.

Ces chantiers font partie d'un projet d'urbanisation plus global comprenant, dans une première phase :

- le réaménagement partiel, côté ouest, du boulevard de Trèves (RD1),
- la requalification de la Chaponrue afin de permettre la mise en valeur des anciens bâtiments militaires et de créer un vaste espace piéton au droit de cette zone d'activités,
- l'aménagement de la voie desservant le nouveau parking et le confortement de la liaison piétonne entre ce parking et la rue de la Basse Seille,
- la mise en sécurité de la rue du Général Fournier au droit des établissements scolaires,
- la réalisation, en aménagement provisoire, d'une percée à l'usage des piétons et des cyclistes entre le boulevard Paixhans et la rue du Général Fournier,
- et enfin, le traitement de l'espace naturel boisé situé entre la Seille et la voie ferrée, intégrant la transformation du cheminement piéton actuel en chemin mixte piétons-cycles.

.../...

La seconde phase consistera à réaliser le futur axe aménagé de transports en commun entre le boulevard de Trèves et la rue de la Basse Seille et portera sur :

- la modification de la rue du Général Fournier dans le prolongement de la Chaponrue,
- le percement d'une voie à double sens affectée aux transports en commun et aux cycles entre la rue du Général Fournier et le boulevard Paixhans,
- l'adaptation du carrefour au débouché du futur couloir-bus sur le boulevard Paixhans.

Cette opération est inscrite au programme bi-annuel d'investissement en 2010. L'avancement rapide des opérations immobilières précitées nécessite une anticipation des travaux de la première phase, estimés à 2 250 000 € TTC.

La seconde phase portant essentiellement sur la réalisation du futur axe aménagé de transports en commun, son financement sera assuré par la CA2M.

D'où la motion suivante :

- MOTION -

**OBJET : AMENAGEMENT DU SECTEUR BOULEVARD DE TREVES – RUE DU
GENERAL FOURNIER – BOULEVARD PAIXHANS**

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU la loi n° 95-127 du 8 février 1995 prise en son article 8,

VU le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 26, 33 et 57 à 59,

CONSIDÉRANT la nécessité de requalifier les espaces publics suite à la réhabilitation des anciens bâtiments militaires situés le long du boulevard de Trèves et à la construction d'un parc de stationnement résidentiel dans la rue du Général Fournier,

DÉCIDE de réaménager le boulevard de Trèves, la rue du Général Fournier, la Chaponrue ainsi que l'espace boisé pour un montant total estimé à 2 250 000 €,

VOTE un crédit d'égal montant, à financer par anticipation sur le Programme d'Investissement de l'année 2010,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien la procédure de marché public menée par voie d'appel d'offres ouvert en vue de la réalisation de cette opération,

DÉFÈRE à la Commission d'appel d'offres, seule compétente, le soin de désigner l'attributaire des marchés correspondants,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces travaux, notamment les marchés après attribution par la Commission d'appel d'offres, ainsi que les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,

.../...

CONFIE à Monsieur le Maire ou à son représentant le soin de signer toute convention ou document contractuel se rapportant à cette opération, notamment la convention à intervenir avec le Conseil Général de la Moselle afin d'organiser les conditions administratives, financières, techniques et de gestion ultérieure relatives à la réalisation des travaux touchant le boulevard de Trèves qui fait partie du réseau routier départemental (route départementale n° 1),

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre,

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes.

Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué :

Jacques TRON